



**COMMUNE DE SAINT GERMAIN DE JOUX**  
**EXTRAIT**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil Municipal

**Séance du 28 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 28 novembre à 20 heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilles THOMASSET, Maire.

Étaient présents : GHÉRARDI Jean-Michel, CHARPY Pierre adjoints - ARAUJO DA SILVA João, DA SILVA John, DINGER Bayram, DINGER Ramazan, DRIDI Hana, GARDIEN Stéphane, MÜLLER Julien.

Absents excusés : BERTRAND Benjamin, CECILLON Christelle, MARTINS DO REGO Samuel, GHÉRARDI Delphine.

Secrétaire de séance : Hana DRIDI

Nombre de membres en exercice: 14

Nombre de votants: 10

Date de convocation: 22 novembre 2022

**Objet : Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour les travaux de mise en accessibilité de la mairie et de l'école.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 21-21 du 17 mai 2021 concernant une demande de subvention pour les travaux cités en objet établie sur un montant de 200 000 € H.T.

Suite à cette délibération les subventions accordées s'élèvent à :

- subvention région : 80 000 €

- subvention département : 39 960 €

Le coût de l'opération est estimé actuellement à 350 000 € H.T.

Etant donné l'augmentation importante du coût des travaux, il convient de délibérer de nouveau afin d'obtenir une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE d'approuver le programme suivant :

Mise en accessibilité de la mairie et de l'école.

SOLLICITE :

- une subvention de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 45.72 % du montant H.T.

ETABLIT le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération	350 000 €
Subvention du département 11.42 %	39 960 €
Subvention de la région 22.86 %	80 000 €
DETR 45.72 %	160 020 €
Autofinancement de la commune	70 020 €

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches relatives à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Gilles THOMASSET

